



## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : LES COORDONNÉES DE L'APGIS

Suite à l'annonce des accords paritaires sur la prévoyance complémentaire santé dans le notariat, de nombreux salariés et retraités nous contactent pour en savoir plus.

Rappelons que les conventions signées prennent effet le 1er janvier 2016 et prévoient que l'APGIS, organisme recommandé, adressera dans les offices notariaux une notice d'information détaillée pour permettre une adhésion avant cette date.

Toutefois, pour permettre à ceux qui le souhaitent de contacter directement l'APGIS en vue d'obtenir des renseignements en fonction, notamment, de leur situation familiale, nous communiquons ci-après les coordonnées de l'organisme.

Il s'agit de coordonnées spécifiquement dédiées au notariat.

### ► Pour un contact par courrier

#### APGIS

Service gestion collaborateurs du notariat  
12, rue Massue  
94684 VINCENNES Cedex

### ► Pour un contact par courriel

[notariat@apgis.com](mailto:notariat@apgis.com)

### ► Pour un contact par téléphone

01.49.57.45.20

Référence à indiquer : Convention complémentaire santé NOTARIAT